

PROCES-VERBAL DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026

Présents : Madame WENDLING Nadine, Maire, Monsieur BÉCAVIN Serge, Madame JACQUIER Aurélia, Monsieur LACHAT Hervé, Madame RAULT Mélanie, Monsieur BUTTAY Thierry, Adjoints, Madame BONNAZ Lisette (arrivée à 19 heures 50), Monsieur CRETON Cyril, Monsieur DUPRAUX Olivier, Madame DURET Eloïse, Monsieur GRANJUX Jean, Monsieur JACQUIER Cédric, Madame MERMIER Arlette, Madame MOILLE Sophie, Mme MOREAU Annick, Monsieur POLLEZ Pierre-Etienne, Monsieur REBET Thiéry, Madame ROCHE Sandrine, Monsieur ROUVIERE Damien, Madame THOUEILLE Nathalie, Madame VIOLLAND Anne-Cécile, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Madame GAMBLIN Fabienne (pouvoir donné à Monsieur DUPRAUX Olivier), Monsieur VRIGON Samuel (pouvoir donné à Madame WENDLING Nadine).

Madame WENDLING Nadine, ouvre la première séance à 19 heures et remercie les participants de leur présence.

Elle communique la liste des absences excusées, des pouvoirs donnés et constate que le quorum est atteint.

Elle donne lecture de l'ordre du jour des présentes séances et sollicite l'autorisation d'ajouter un point à savoir « la demande de conservation en l'état des directions régionales de l'ADEME ». Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BECAVIN Serge est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 30 avril 2026, est approuvé à l'unanimité.

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, Monsieur Jean-Marie Tupin, est venu nous présenter un exposé sur les arbres remarquables qui nécessiteraient un inventaire et l'aménagement de cheminements autour de cette richesse locale. Ce sujet important sera traité au sein des commissions communales concernées.

DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS COMMUNAUX AMENES A VOTER A L'ELECTION DES SENATEURS (2026-34)

Madame le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des élections des sénateurs du dimanche 27 septembre 2026, la Commune de Neuvecelle doit désigner 7 délégués titulaires et 4 délégués suppléants appelés à former le collège électoral.

Il a été rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les modalités de désignation ont été rappelées et il a été relevé le dépôt d'une seule liste de candidats.

A l'issue du vote, la liste « unis pour Neuvecelle » a été proclamée élue à l'unanimité.

Les élus sont les suivants :

Titulaires :

BECAVIN Serge
WENDLING Nadine
LACHAT Hervé
JACQUIER Aurélia
REBET Thiéry
RAULT Mélanie
GRANJUX Jean

Suppléants :

MOILLE Sophie
ROUVIERE Damien
MOREAU Annick
JACQUIER Cédric

Madame le Maire clos la séance du Conseil Municipal consacrée à la désignation des délégués et suppléants communaux amenés à voter à l'élection des sénateurs.

A 19 heures 30, Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal consacrée à l'examen de l'ordre du jour dont les délibérations suivent.

ADHESION AU SERVICE DE CONSEILLER NUMERIQUE DU SYANE

(2026-35)

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 1425-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du SYANE du 5 février 2026 (DEL-CS-2026.00013) approuvant l'organisation et la cotisation proposée pour le service *Conseil Numérique*,

Vu la délibération du Bureau Syndical du SYANE du 9 décembre 2021 autorisant la signature de la convention de partenariat avec la Direction Nationale des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN),

Vu les statuts du Syane approuvés le 8 décembre 2022,

Considérant le transfert au Syane de la compétence « Contribution à la transition énergétique et numérique » figurant à l'article 3.7 de ses statuts approuvés le 8 décembre 2022,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Neuvecelle d'adhérer au service Conseil Numérique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et après avoir précisé que l'environnement numérique autour du fonctionnement du Conseil Municipal (drive, adresses mails...) sera traité dans le règlement intérieur du Conseil Municipal,

- **approuve** l'adhésion au service Conseil Numérique,
- **autorise** Madame le Maire à signer l'acte d'adhésion au service Conseil Numérique,
- **autorise** Madame le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

**SECURISATION DES CARREFOURS DE MARAICHE, DU BANC VERT
ET DE LA ROUTE DES FLEURS :
APPROBATION DE L'OPERATION ET DEMANDES DE FINANCEMENT
(2026-36)**

Madame le Maire expose à l'assemblée que la sécurisation des carrefours de Maraiche, du banc vert et de la route des fleurs, s'avère indispensable. En effet, la vitesse de circulation sur ces voies à forte fréquentation est élevée et incompatible avec les conditions de visibilité aux passages piétons ainsi qu'aux carrefours et aux accès aux propriétés riveraines.

L'avant-projet d'aménagement, élaboré par le bureau d'ingénierie infrastructure C2I est présenté ainsi que le détail estimatif de l'opération.

Des plateaux surélevés sur les carrefours sont projetés en adaptant les îlots centraux, en créant des passages pour piétons sécurisés et en adaptant la largeur des trottoirs le cas échéant.

La vitesse de circulation dans le secteur serait réduite à 30 km / heure.

Il est par ailleurs précisé que les préconisations du Conseil Départemental en matière de pente des rampants ont récemment évolué passant de 7 % à 5 % voire 4 %.

Monsieur GRANJUX Jean préconise que des variantes devraient permettre de réduire le coût prévisionnel de l'aménagement tout en répondant aux exigences attendues.

Madame le Maire précise, qu'à ce stade, le projet technique n'est pas définitivement arrêté et que la commission sécurité routière travaillera sur ce dossier.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** l'opération de sécurisation,
- **est informé** que dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal à Madame le Maire le 22 mars 2026 (délibération n° 2026-16), cette dernière sollicitera l'attribution de subventions nécessaires à la réalisation de cette opération et notamment des crédits de la part du Conseil Départemental de la Haute-Savoie – Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS 2026).

**ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE EN SECTION AP SOUS LE NUMERO 81
D'UNE CONTENANCE DE 2 433 M2 SISE AU LIEU-DIT « LE BOIS DU FEU »
(2026-37)**

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'elle a été saisie par la propriétaire de la parcelle cadastrée en section AP sous le numéro 81, d'une contenance totale de 2 433 m2, sise au lieu-dit « le bois du feu », pour la vente à la Commune de ce tènement classé en zone AP (zone agricole de protection paysagère et écologique) du Plan Local d'Urbanisme et est situé en bordure de l'avenue du bois du feu.

Le prix de vente proposé est de 1 euro par m2.

Entendu l'exposé et considérant de l'intérêt pour la Commune de pouvoir disposer de ce tènement, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** l'acquisition du terrain au prix de 1 euro par m2 soit un montant total de 2 433 euros,

- **autorise** Madame le Maire à signer tout acte notarié ou document relatif à la présente délibération et **indique** que les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune.

DEMANDE DE CONSERVATION EN L'ETAT DES DIRECTIONS REGIONALES DE L'ADEME (2026-38)

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il est actuellement envisagé, dans un projet de loi qui passera prochainement en conseil des Ministres avant son examen au parlement, que les 17 directions régionales de l'Agence de la transition écologique (ADEME) soient intégrées au sein des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). La CCPEVA a été interpellée sur le sujet par son conseiller en transition écologique.

Ce rattachement inquiète de nombreux acteurs de terrain :

- Les **salarié.e.s de l'ADEME** : *"La réalité, c'est que les centres d'expertises de l'ADEME, qui sont indispensables pour mener une politique avec une vision nationale, seront privés de leurs bras sur le terrain. C'est le début du démantèlement de l'agence"*
- Les **chefs d'entreprises** qui ne veulent pas voir disparaître un acteur qui les accompagne et *"cherche à comprendre [leur] projet et sa viabilité"*
- Des **responsables publics** comme le maire et ancien Ministre de la transition écologique Christophe Béchu, qui déclare que ce serait *"une erreur. Les DREAL mènent des contrôles. L'ADEME est dans l'innovation, la recherche pour encourager les bonnes pratiques."*
- **Certaines associations d'élus.e.s**, qui ont d'ailleurs déjà réagi à ces annonces, comme le précise l'article en pièce jointe : *"Il ne faudrait pas que cela se traduise par une perte de moyens financiers et en ingénierie au détriment des territoires"*

Les conseillers en transition attirent l'attention des élus, des entreprises, des associations sur le risque de perdre un interlocuteur de confiance qui accompagne les politiques et les projets de transition écologique sur le terrain.

Il est important de rappeler ici que les directions régionales de l'ADEME constituent un acteur incontournable et précieux pour accompagner les territoires sur l'ensemble de ses enjeux fondamentaux.

Et concrètement, depuis plusieurs années, l'ADEME accompagne la CCPEVA et ses communes dans l'amélioration continue des actions de transition écologique, d'adaptation et de sortie de notre dépendance aux énergies fossiles.

A titre d'illustration, l'ADEME a apporté son soutien via :

- le dispositif de management de nos politiques de transition avec le référentiel Territoire Engagé en Transition Ecologique (TETE),
- des contrats et financements :
 - o en faveur de la transition via le Contrat d'Objectif Territorial (COT),
 - o en faveur des mobilités actives via le financement du schéma directeur,
 - o en faveur de la chaleur renouvelable via le Fonds Chaleur sur les réseaux de chaleur au bois des communes d'Evian et d'Abondance ainsi que le système de géothermie lacustre à Saint Gingolph.

Elle a soutenu et soutien également les études et les travaux permettant d'anticiper l'avenir :

- la construction du méthaniseur ainsi que l'étude dans le cadre de la reprise en régie
- les travaux de remise en état du méthaniseur dans le cadre de la SAS Elemanterre
- les études en matière d'adaptation face aux aléas climatiques qui impactent déjà fortement notre territoire : la faisabilité de terrain des véhicules à hydrogène.

L'ADEME soutient également les projets de transition portés par les acteurs économiques de notre territoire et par exemple :

- la création d'une chaîne de fabrication de fromage AOP pour la coopérative agricole laitière de Gavot Val d'Abondance : 267 000 €
- l'investissement en faveur de l'éco conception des Etablissements Bugnon : 190 000 €
- la faisabilité de récupération de la chaleur fatale aux papèteries du Léman : 18 000 €
- le déploiement de la chaleur et de l'électricité renouvelable sur certains gîtes et hôtels de notre territoire.

Après avoir porté à votre connaissance l'ensemble des éléments repris ci-dessus, il est proposé d'apporter le soutien du Conseil Municipal afin de conserver en l'état les directions régionales de l'ADEME.

- Considérant l'importance et la qualité des interventions des équipes de la direction régionale de l'ADEME tant pour les collectivités que pour les entreprises du territoire,
- Considérant les montants de financements obtenus qui ont permis les montages des projets publics et privés, essentiels au développement du territoire,
- Considérant la nécessité de conserver une organisation qui fonctionne et qui a fait ses preuves,
- Considérant le risque auquel les bénéficiaires pourraient être exposés de voir se dégrader l'accompagnement financier et technique,

Le Conseil Municipal, après échanges et à l'unanimité,

- **demande** que les directions régionales de l'ADEME conservent leur autonomie.

**INFORMATION DE MADAME LE MAIRE
SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS
QUI LUI ONT ETE DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

En vertu de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Date	Objet	Descriptif
13.05.2026	DIA	Bien situé 106, impasse des Pommiers
21.05.2026	DIA	Bien situé 536 D, parc de Maraîche
22.05.2026	Arrêté alignement	Délimitation propriété Mr Yves PICCOT - Lieu-dit "Verlagny-Ouest"
18.05.2026	Cimetière	Renouvellement concession C18 GENOIS Didier
18.05.2026	Cimetière	Attribution case 105 columbarium CAPLIER Claudia
26.05.2026	DIA	Bien situé rue du Parc d'Ausnières
26.05.2026	DIA	Bien situé 249 E, chemin de chez Duret
27.05.2026	Arrêté alignement	Délimitation propriété Mme Fabienne GAMBLIN - Avenue des Chataigniers
26.05.2026	Convention	Mise à disposition Salle Animation - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères - G7 – 25 500 €
26.05.2026	Convention	Mise à disposition Parc Clair Matin - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères - G7 – 7 000 €

AFFAIRES DIVERSES

Successivement, le Conseil Municipal,

- **a été informé** des modalités d'organisation du sommet du G7 tant en matière de location de sites communaux, que d'accompagnement aux délivrances des pass par les élus et les services administratifs, et d'organisation d'un accueil, sous conditions, des enfants du groupe scolaire.

La Commune étant l'interface entre les organisateurs et les habitants.

Toutes les observations ou réclamations concernant cette manifestation seront à adresser aux services de l'Etat par le biais de la Préfecture de la Haute-Savoie.

- **a été informé** des garanties prises par la Commune dans les éventuelles dégradations causées lors de la location des salles communales et des états des lieux d'entrée et de sortie systématiquement réalisés.

Neuvecelle, le 5 juin 2026

Le Maire,



WENDLING Nadine

Le secrétaire de séance,

BECAVIN Serge